Avis concernant l'endroit où siégeront les commissions de révision

Municipalité	Scrutin du
GRAND-MÉTIS	2017 (année) 11 (mois) 05 (jour)

Je, CHANTAL TREMBLAY, Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- [x] partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- [ ] représentants des personnes habiles à voter;

que la (les) commission(s) de révision siégera(ont) aux endroits, jours et heures suivants :

Jour (Date)	Heures	Adresse	Sections de vote rattachées à cette commission (N°)
2017-10-23	14 h 30 à 17 h 30	70, CHEMIN KEMPT, GRAND-MÉTIS	1 à 1
2017-10-24	10 h à 13 h	70, CHEMIN KEMPT, GRAND-MÉTIS	1 à 1
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à

Signature

Chantal Tremblay
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 (année) 10 (mois) 19 (jour)

SMR-15.1 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 112, 113 et 122